

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Session Été 2011

<p>POL 1500-20 Introduction à l'administration publique</p>

Professeur: Julien Bauer
Local : A-3420
Téléphone : (514) 987-3000, poste 4514
Disponibilité : Sur rendez-vous

Descriptif du cours

L'administration publique comme champ d'analyse de la science politique. L'étude de l'administration et le rôle des sciences sociales. Place de l'administration publique dans la structure étatique. Rôles et modes d'intervention de l'administration publique. Notions de contrôle juridictionnel, statuts des personnels, relations de travail et processus budgétaires. Caractéristiques de l'administration publique (structure et modes de fonctionnement). Analyse des phénomènes de bureaucratie, technocratie, impact des institutions politiques, modes d'intervention des groupes de pressions, processus de décision. L'administration publique et les citoyens. Différences et similitudes entre administration publique et privée. Les grands débats de l'administration publique. Dans ce cours, l'étudiant se familiarisera avec les diverses publications gouvernementales, sur supports conventionnels et électroniques.

Présentation

"Introduction à l'administration publique" est un des cours obligatoires de base pour l'obtention d'un baccalauréat en science politique. Pour certains étudiants, il est le seul contact qu'ils auront avec l'administration publique, pour d'autres le cours fondamental que viendront compléter les autres cours d'administration publique. Pour tous, il est plus qu'un cours obligatoire. C'est un élément indispensable d'une formation en science politique.

Qui dit science politique, dit étude des rapports de pouvoir dans une société. Dans ces sociétés, existe une institution centrale: l'État. Quelque soit sa forme (centralisée, fédérale), quelque soit son idéologie (libérale, révolutionnaire), l'État joue un rôle essentiel. Non seulement il assume les missions classiques de la loi et de l'ordre mais il intervient dans un nombre croissant de domaines depuis le développement économique jusqu'à l'éducation, depuis les affaires sociales jusqu'à

l'environnement sans oublier les relations avec l'étranger, la culture, les universités, la production de biens et services etc. Plus récemment, la place prépondérante de l'administration publique dans la société est remise en cause et les nouveaux mots à la mode sont: privatisation, sous-traitance etc. Concrètement, l'action de l'État passe par l'administration publique. Il devient nécessaire de définir ce qu'est l'administration publique, quelles sont ses relations avec l'État, quelles sont ses caractéristiques (en particulier celles qui la distinguent de l'administration privée), quels sont ses droits, son rôle, son personnel, son budget, son influence, positive, négative ou neutre sur la société.

Pour un étudiant en science politique, ignorer l'administration publique a autant de sens que pour un étudiant en médecine ignorer la biologie ou pour un étudiant en littérature, ignorer le vocabulaire.

Le cours s'articulera autour de trois grands thèmes:

- 1- les concepts de la science administrative publique;
- 2- les pratiques administratives, en particulier au Canada et au Québec;
- 3- la remise en cause de l'administration publique contemporaine.

Les concepts de la science administrative publique ne peuvent se comprendre qu'en étudiant la naissance de cette science et son développement parmi les autres disciplines des sciences humaines et, en particulier, en relations avec la science politique. Il n'est pas étonnant que ces développements qui ont eu lieu dans des sociétés différentes aient abouti à des définitions différentes de ce que constitue l'administration publique. Ces définitions ne prennent tout leur sens que si on les compare à des concepts fondamentaux comme l'État, le pouvoir, la compétence, la hiérarchie, le contrôle, la centralisation, la décentralisation etc. L'évolution est loin d'être terminée. Des recherches en cours, des analyses apportent de nouveaux éclairages sur l'administration publique. Ces analyses ne sont pas seulement des études intellectuelles, elles influencent la gestion publique.

Nous étudierons l'application, surtout au Canada et au Québec, de l'administration publique. Quelles sont les structures administratives les plus importantes? Comment expliquer la diversification de l'administration publique? Quelles sont les conséquences sur l'administration publique de la répartition des pouvoirs fédéral - provincial - municipal? Comment s'y retrouver entre les ministères, les organismes publics, les secteurs public, para-public et péri-public, les sociétés d'État?

L'administration publique ne peut fonctionner qu'avec des personnes. Quelles sont les caractéristiques des employés du secteur public: catégories, carrière, formation, gestion, syndicalisme public? Si l'administration publique a besoin de personnel, elle a aussi besoin de ressources financières. Les coûts de l'administration publique sont couverts par le budget (et le déficit). Nous nous poserons la question de savoir où passe l'argent de l'État et qui décide?

Après avoir présenté théories et pratiques, nous étudierons quelques uns des défis de l'administration publique contemporaine. Les définitions rendent-elles compte des nouvelles réalités où les limites entre public et privé, national et international, privatisation et sous-traitance sont de plus en plus floues? Peut-on gérer le personnel public comme on le faisait il y a vingt ans ou doit-on élaborer de nouvelles approches? Dans les relations État-société, quelle est la place de l'administration publique?

Objectifs

1. Expliquer les notions de base en administration publique
2. Présenter la place de l'administration publique en science politique
3. Présenter les éléments de connaissance indispensable pour comprendre l'évolution politique de l'administration publique
4. Comprendre les débats touchant l'administration publique

Plan de cours

I. Définitions

- . le politique, la politique, les politiques
- . l'État
- . l'administration publique
- . pouvoir, autorité et influence
- . consensus
- . contrôle
- . sanctions
- . hiérarchie
- . légitimité
- . compétence

II. Administration publique et sciences sociales

- . science politique
- . science administrative
- . management
- . un point commun : la décision

III. État et administration publique

- . historique et développement
- . typologie
- . apogée avec le keynésianisme
- . critique néo-libérale

IV. L'administration publique canadienne

- . fédéralisme et division des pouvoirs
- . conséquences sur l'organisation administrative
- . rôles administratif et politique

V. L'administration publique québécoise

- . cadre général
- . organisation
- . rôles administratif et politique
- . complémentarité ou concurrence avec niveau fédéral

VI. Administration publique et politique

- . l'administration publique est-elle neutre ?
- . la haute fonction publique
- . les cabinets ministériels
- . l'imputabilité

VII. Examen**VIII. Conférence****IX. Centralisation, décentralisation, déconcentration**

- . les administrations centrales
- . para-public, péri-public, entreprises publiques
- . municipal
- . une étude de cas : l'UQAM

X. Le personnel

- . statut de la fonction publique (ENAP, etc.)
- . formation
- . composition
- . syndicalisation
- . gestion

XI. Bureaucratie

- . définitions
- . historique
- . rôle
- . transformations

XII. Technocratie

- . définitions
- . convergence et divergence avec bureaucratie

XIII. Remise en cause de la gestion publique

- . les nouvelles pratiques administratives
- . l'autonomie
- . la rentabilité
- . le citoyen comme client

XIV. Remise en cause de l'État et de l'administration publique

- . le système international
- . la société civile
- . un ménage à trois

XV. Examen

Évaluation

Deux examens, le 24 mai et le 21 juin 2011. Chaque examen comprend 5 questions à réponses brèves (3 points par réponse, soit $15 \times 2 = 30$) et une question à choisir parmi trois à réponse élaborée (5 pages : 15 points $\times 2 = 30$).

Lire la *Loi sur la fonction publique*, LRQ, chapitre F-3.1.1., disponible à <http://tinyurl.com/3poSuyz>.
Évaluez son contenu selon les trois thèmes suivants :

1. Centralisation-décentralisation
2. Responsabilité administrative et responsabilité politique
3. Bureaucratie et imputabilité

15 pages

Date de remise : le 2 juin 2011.

Bibliographie

Recueil de textes obligatoire

Trois ouvrages de base recommandés :

BOURGAULT, J., DEMERS, M., WILLIAMS, C., (Eds) *Administration publique et management public : expériences canadiennes*, Québec, Publications du Québec, 1997.

GOW, BARRETTE, DION, FORTMANN, *Introduction à l'administration publique : une approche politique*, Montréal, Gaëtan Morin, 1987.

TREMBLAY, P., (Ed.), *L'État administrateur, modes et émergences*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1997.

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, SVP composez le 514-987-3000 poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18

Article 2.1 Infraction

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.9 Entente d'évaluation

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Une entente [démocratique] doit intervenir entre [l'enseignantE] et les [étudiantEs inscritEs] à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition.
- b) Si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape.

6.9.3 Procédure

Cette entente [démocratique] doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent [l'enseignantE] et la majorité des [étudiantEs présentEs] doit être signée par [l'enseignantE] et par deux [étudiantEs] du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.